



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

**THEME : TRAVAUX 1**

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTIONS ETUDES D'IMPACT, DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE, LEVE TOPOGRAPHIQUE ET ETAT PARCELLAIRE POUR LA REALISATION DE LA VOIE VERTE.



**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
 GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
 DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.  
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.  
 BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.  
 JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.  
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Bruno DAVANTURE.

Vu la délibération en date du 20 octobre 2011, par laquelle le Conseil Municipal de Briançon a approuvé le principe du projet de création d'une Voie Verte dans le cadre du PADS ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2012, par laquelle le Conseil Municipal de Briançon a approuvé le principe de financement d'une étude en régie et d'une étude de faisabilité ;

Il apparaît nécessaire, en complément de ces premières études, de faire réaliser un relevé topographique par un géomètre afin d'établir un plan précis et coté de la zone d'implantation ainsi qu'un état parcellaire pour connaître les propriétaires des parcelles traversées.

Il est également obligatoire de faire réaliser une étude d'impact ainsi qu'un diagnostic écologique qui optimisera le tracé ainsi que les solutions envisagées en fonctions des enjeux existants et de l'environnement.

Ces études sont indispensables et préalables à la Déclaration d'Utilité Publique qui aura lieu dans un deuxième temps.

Le plan de financement de ces études est le suivant :

Besoins (Montant H.T.)		Ressources (Montant H.T.)	
Etude d'impact	8 900,00 €	Conseil Régional 50%	11 757,50 €
Diagnostic écologique	7 850,00 €	Autofinancement 50%	11 757,50 €
Levé topographique	4 590,00 €		
Etat parcellaire	2 175,00 €		
<b>Total H.T.</b>	<b>23 515,00 €</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>23 515,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de réalisation de ces études
- D'approuver le plan de financement proposé
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

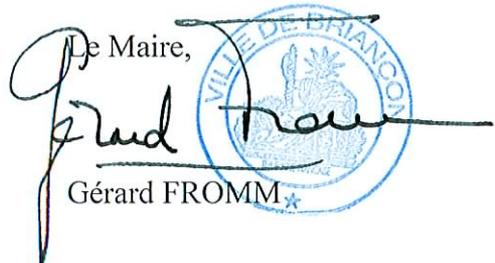
POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 04 JUIN 2012  
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012  
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012